



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 26 février 2018

## COMMUNIQUÉ - PRESSE

### Installation d'une cellule de veille « loup »

Dans le cadre du plan d'action national sur le loup, le préfet de la Corrèze a installé, jeudi 22 février 2018, une cellule de veille dans le département.

Depuis le début d'année 2017, un certain nombre de signalements ont été faits, mais bien qu'aucun indice prélevé n'ait pu confirmer la présence du loup sur le territoire corrézien, le préfet de la Corrèze a souhaité mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par le sujet afin d'anticiper une éventuelle détection de l'animal en Corrèze.

Composée de représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, des associations de protection de la nature, des représentants des chasseurs et des lieutenants de louveterie, la cellule de veille a pour missions principales :

- le suivi de la présence du loup : relevés d'indices, expertise des témoignages, création éventuelle d'un réseau d'observateurs
- l'échange d'informations et la diffusion d'une information transparente et objective auprès du public

#### Que faire en cas d'observation de loup ou d'indices de sa présence ?

Contactez rapidement un agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) du département au 05 55 26 48 15.

Pour tout savoir sur le loup en France : <http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr>

#### Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter